

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20210930-137-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2021

**N° 137/21**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 23 septembre 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 7 octobre 2021

**Objet de la délibération :**

LEADER : Nouvelle répartition de l'enveloppe globale

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	63
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	6
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	9
- Votants	81

Résultat du vote	
- Pour :	81
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un,  
Le trente septembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Gilles ARNOULD à Sarah FAIVRE, Patricia LABERTERIE à Estelle BOURNEZ, Catherine FESSELIER à Gérard COULET, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Boris PIERRET à Vanessa DORDOR, Colette GROLEAU à Isabelle GUILLAME, Sébastien LAITHIER à Christophe JOUVIN, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Maxime GROSHENRY à Jean-Claude GRENIER

**Procuration**

Philippe BOUQUET par Daniel ROY, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Alain MONNIER par Julien DEFASNE, Gérard PESEUX par Aurore SCHMITT, Patrick TELES par Gilles DAVID, Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX

**Suppléé(e)s**

**Excusé(e)**

Alexandre COULET, Michel DEBRAY, Danièle FIETIER, Romuald MAUGAIN, Rémy STADELMANN, Jean-Michel LIEVREMONT, Françoise GOUBET

**Absent(e)s**

Joël BOLE, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Françoise LEBLANC-VICHARD, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume AYMONIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le programme LEADER Loue Lison porté par la CCLL,

Vu la convention CCLL-Région-ASP fixant les modalités de la mise en œuvre du programme LEADER signée le 11 juillet 2017,

Considérant qu'il y a lieu de faire un avenant à la convention LEADER pour les trois points suivants :

**1 : Prolongation du délai de paiement**

Suite aux retards accumulés du programme, un nouveau calendrier a été dévoilé par la Région, Autorité de Gestion du programme LEADER.

Sous réserve de crédits nationaux et FEADER disponibles, ce nouveau calendrier doit permettre de respecter le bon achèvement des projets, les délais d'instruction et de contrôle afin de garantir les paiements par l'ASP avant le 31/12/2025 au lieu du 31/12/2023.

**2 : Modification des fiches-actions 4,5,8 et 10.**

Afin de procéder aux exigences réglementaires du droit européen et pour gérer l'afflux de dossier, le GAL a procédé aux modifications des fiches actions 4,5,8 et 10 de la Stratégie de Développement Local. Après validation technique de la part des services de la Région Bourgogne-Franche-Comté, ces corrections ont été votées lors du Comité de Programmation du 10 décembre 2020.

### 3 : Remaquetage

Suite à la confirmation d'attribution en date du 2 août 2021 d'une enveloppe complémentaire de 234 960 €, le GAL doit procéder à un remaquetage de son enveloppe globale s'élevant désormais à 2 555 840 € comme suit :

Fiche-actions 1 : 345 460 € → 145 460 €

Fiche actions 2 : 45 000 € → 0 €

Fiche actions 3 : 100 420 € → 84 420 €

Fiche actions 4 : 150 000 € → 55 000 €

Fiche actions 5 : 40 000 € → 0 €

Fiche actions 6 : 320 000 € → 90 000 €

Fiche actions 7 : 350 000 € → 951 000 € (dont + 101 000 € fléchés sur le projet « Un cercle Immense porté par la Saline Royale)

Fiche actions 8 : 300 000 € → 500 000 €

Fiche actions 9 : 115 000 € → 41 000 €

Fiche actions 10 : 50 000 € → 50 000 €

Fiche actions 11 : 505 000 € → 638 960 € (dont + 133 960 € nécessaires à la prolongation du programme)

Les reliquats des fiches-actions 10 et 11 feront l'objet d'un ultime remaquetage en 2022 lorsque les transferts inter types d'opérations seront possible.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide le report de la date limite des paiements par l'ASP jusqu'au 31/12/2025
- Valide les modifications des fiches-actions 4,5,8 et 10
- Valide le remaquetage suite à l'abondement de l'enveloppe initiale.
- Autorise le Président à signer l'avenant à la convention LEADER

Fait et délibéré en séance, le 30.09.2021

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président